

Image not found or type unknown



Comment avoir droit au chômage partiel

Par **vernet**, le **06/08/2008** à **22:37**

Bonjour,
Merci d'avoir répondu à ma précédente question.
Ma seconde question et la dernière est:
A qui faut il s'adresser pour pouvoir bénéficier d'un chômage partiel dans le cadre d'un repos forcé dû à la fermeture de l'entreprise pendant la durée des congés.
Code R5122-10 code du travail
merci d'avance

Par **Tisuisse**, le **07/08/2008** à **09:40**

Pourquoi ouvrir un second topic sur ce sujet ?
Pour votre réponse, adressez-vous à votre ASSEDIC ou votre ANPE locale.